

MIEUX RECONSTRUIRE : LE SPORT AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ET DE LA PAIX :

Réouverture, reprise et résilience après la COVID-19



Mieux reconstruire : Le sport au service du développement et de la paix

Réouverture, reprise et résilience après la COVID-19

Un plaidoyer par le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, ONU Femmes, l'Organisation mondiale de la santé, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, l'Organisation internationale du travail, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies chargé de la question de la violence contre les enfants, ONU Changement climatique, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le Bureau des Nations Unies contre le terrorisme



Avant-propos



Les effets multiples et sans précédent de la pandémie de COVID-19 ont déchiré le tissu social déjà fragilisé, creusant les inégalités, accentuant les clivages et annonçant la nécessité d'un changement en profondeur.

Le monde du sport a été parmi les secteurs les plus visiblement touchés - de manière brutale et précoce. Déjà pionnier et promoteur d'un développement inclusif et durable dans un monde instable et inégal, le monde du sport doit maintenant se redéfinir et se restructurer, non seulement pour améliorer sa résilience aux chocs futurs, mais aussi pour élargir sa contribution aux efforts déployés par le monde pour atteindre les objectifs de développement durable(ODD).

Le sport a souvent contribué à créer des espaces de dialogue, à faire progresser l'égalité entre les sexes, à promouvoir l'inclusion sociale et à lutter contre la discrimination à l'égard des groupes vulnérables. Il a joué ce rôle à tous les niveaux de la société, des plus petites communautés au village planétaire. Il a fourni des pistes pour améliorer la santé individuelle et le bien-être communautaire. Nous continuons à compter sur le sport pour fournir ces espaces.

Le monde du sport professionnel et d'élite devrait également être reconnu pour ses contributions importantes pendant la période de pandémie. Il s'agit notamment de la proposition de stades de sport comme installations médicales, y compris pour stocker des fournitures médicales, effectuer des tests COVID-19 et servir d'hôpitaux temporaires ou de « sites de renfort » potentiels, lorsque le nombre de patients dépasse la capacité de l'hôpital. Des stades de sport ont également été proposés comme lieux de vote, afin de permettre un vote sûr et respectant la distanciation sociale.

Ce plaidoyer espère fournir aux États membres et au monde du sport les informations dont ils ont besoin pour aborder la réouverture, la reprise, la résilience et la transformation de manière collaborative. Cela peut contribuer à garantir que le monde du sport continue à apporter ses contributions vitales et précieuses à la construction d'un avenir meilleur pour tous.

- Secrétaire général António Guterres



Introduction

Le sport est une question de participation. Il rapproche les individus, les communautés et les pays et, ce faisant, il comble souvent les fossés culturels, ethniques et nationaux. Mais la pandémie de COVID-19 a fait des ravages dans le monde du sport, tant dans la sphère professionnelle que dans celle des loisirs.

De nombreux événements sportifs ont été reportés ou annulés en raison du risque que les rassemblements de masse¹ amplifient la transmission du virus, ainsi que des risques pour les athlètes et les professionnels soutenant ces joueurs et ces événements. Il a fallu attendre plusieurs mois après le début de la crise pour que, avec beaucoup d'innovation et de collaboration, les athlètes commencent à retourner dans les arènes, dans la plupart des cas, avec des supporters toujours absents, et avec des conséquences diverses pour les athlètes et leurs familles.

Tout comme le sport professionnel et d'élite a été fortement touché par la COVID-19, les organisations de sport pour tous et de sport pour le développement, ainsi que le sport dans le secteur de l'éducation et la sphère récréative, ont également été durement touchés. Les confinements, imposés pour des raisons de sécurité, ont privé de nombreuses communautés des activités sportives qui leur permettaient de bouger avant la crise. De nombreux enfants n'ont pas été scolarisés et les programmes sportifs communautaires n'ont pas pu organiser d'activités sur place, les gymnases, les studios de fitness, les piscines et de nombreux autres espaces n'étant plus accessibles au public en toute sécurité. Dans certaines parties du monde, où les taux de transmission ont chuté ou la situation en matière de sécurité s'est améliorée, certains espaces et activités réapparaissent lentement, puisant dans diverses sources d'information et d'expérience pour créer les protocoles et pratiques permettant de garantir la sécurité.

Ces efforts fragmentaires ne suffiront pas à ramener le sport et l'activité physique à l'échelle requise pour garantir leur contribution indispensable au bien-être humain. Le présent document expose une vision en faveur de la réouverture, de la reprise et de la résilience du sport. Le

¹ Consulter, par exemple : <https://www.aljazeera.com/sports/2020/9/20/coronavirus-what-sporting-events-are-affected-by-the-pandemic>

document met tout d'abord en évidence les recoupements critiques entre le sport, l'activité physique, la réalisation des ODD et les effets de la COVID-19, les conséquences de ces recoupements pour notre bien-être individuel et collectif et les idées pour y remédier. Il présente ensuite les actions ou les questions essentielles à traiter dans quatre domaines clés - la promotion des droits de l'homme et la lutte contre la discrimination, la garantie de l'égalité d'accès au sport et à l'activité physique, la protection des participants et la garantie de l'intégrité dans le sport - en cherchant à imaginer les ajustements nécessaires pour que le monde du sport puisse reprendre ses activités en toute sécurité, avec une vigueur renouvelée et recentrée.

La vision présentée est une vision multipartite et multilatérale, nécessitant une collaboration entre les États membres, la société civile, le secteur privé et d'autres parties prenantes, afin de maximiser la contribution du sport à la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Elle s'appuie sur des cadres normatifs et des instruments de politique sportive, notamment le plan d'action des Nations Unies sur le sport au service du développement et de la paix, le plan d'action de Kazan, le plan d'action mondial pour promouvoir l'activité physique 2018-2030 ainsi que l'Agenda 2030 pour le développement durable et d'autres conventions, déclarations, résolutions et principes pertinents.² Il se fonde également sur les expériences des entités des Nations unies, dans leur travail avec des experts, des partenaires, des fonctionnaires et d'autres parties prenantes dans des domaines connexes.

Le document conclut en mettant l'accent sur le rôle du système des Nations Unies dans cette révision multilatérale et multipartite du sport comme étant à la fois une fin et un moyen de se remettre des effets de la COVID-19.



² Il s'agit notamment de la Convention des Nations Unies contre la corruption et des résolutions connexes ; des conventions et instruments relatifs aux droits de l'homme, dont la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF), le Programme d'action de Beijing, la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE) et la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) ; des résolutions 73/24 de l'Assemblée générale sur le sport en tant que facteur du développement durable et 74/170 sur l'intégration du sport dans les stratégies de prévention de la criminalité et de justice pénale ciblant les jeunes ; les droits de l'enfant dans les principes du sport (UNICEF) ; les principes de l'initiative « Sport pour la Génération égalité » ; le Sommet mondial pour le développement social (qui comprend également la déclaration de Copenhague et le programme d'action du Sommet mondial pour le développement social) ; la boîte à outils « Sport pour la protection » (HCR, CIO, Terres des Hommes) ; et les points de consensus, adoptés par les mandants tripartites de l'Organisation internationale du travail (OIT) lors du Forum de dialogue mondial sur le travail décent dans le monde du sport 2020.



Le sport, la COVID-19 et les ODD

L'Agenda 2030 pour le développement durable reconnaît le sport comme un important catalyseur du développement durable. Il souligne la contribution croissante du sport à la réalisation du développement et de la paix dans sa promotion de la tolérance et du respect. Les États membres, le système des Nations Unies, les fédérations sportives internationales et d'autres parties prenantes ont mis en place des cadres normatifs directeurs et des cadres d'action collaborative sur le sport, l'activité physique et le jeu actif qui utilisent le sport comme une plateforme pour atteindre des résultats de développement plus larges. La COVID-19 a ajouté une nouvelle urgence à ces efforts, car les données indiquent que la COVID-19 a et va encore accroître les inégalités, la discrimination et la marginalisation.³

Alors que les pays du monde entier sont aux prises avec les nombreux effets néfastes de la pandémie de COVID-19, la communauté sportive peut redoubler d'efforts pour contribuer à la réalisation des ODD, notamment dans les domaines de la santé et du bien-être, de l'éducation de qualité, de l'égalité entre les sexes, du travail décent et de l'emploi, de la réduction des inégalités, des villes et des communautés durables, de la production et de la consommation responsables, de l'action climatique et de la paix, de la justice et des institutions efficaces, tout en veillant à établir des partenariats solides et inclusifs pour la réalisation des objectifs.



ODD 3 : Bonne santé et bien-être : Le confinement communautaire a été un outil largement utilisé dans la réponse à la pandémie de COVID-19 à travers le monde, affectant l'accès des personnes à l'activité physique, avec des conséquences potentielles à court et long terme sur la santé physique et mentale. L'inactivité physique prolongée pourrait entraîner une augmentation de la prévalence des maladies non transmissibles et accroître le besoin de services en matière de santé mentale, étant donné le rôle de l'activité physique dans la régulation du stress et d'autres dangers pour la santé mentale.

³ Département des affaires économiques et sociales, Rapport 2020 sur les objectifs de développement durable : <https://www.un.org/development/desa/publications/publication/sustainable-development-goals-report-2020>

En réponse à la COVID-19, il est donc important de garantir un accès sûr à une activité physique régulière et à des services de santé mentale, conformément aux recommandations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).⁴ Pendant la période de pandémie, les gouvernements doivent travailler en collaboration avec les services de soins de santé, la communauté sportive et les autres parties prenantes pour soutenir l'activité physique à domicile ou dans des environnements sûrs, en mettant en place des protocoles de santé publique et des mesures sociales appropriés.

Le renforcement des capacités des entraîneurs et des éducateurs peut être efficace dans la gestion des problèmes de santé mentale et peut contribuer à fournir des services de soutien psychosocial, en particulier lorsqu'ils sont liés à des réseaux d'orientation des services sociaux et de santé. Il est essentiel de prendre en compte la dimension de genre de ces services, notamment en ce qui concerne les survivants de la violence domestique et sexiste. Les considérations relatives à d'autres groupes vulnérables, tels que ceux touchés par un conflit, nécessiteront également des protocoles spécifiques.

Les programmes sportifs peuvent également être des vecteurs de développement et de renforcement des compétences sociales et émotionnelles des enfants et des jeunes, nécessaires pour faire face aux vulnérabilités qui sont les conséquences directes du stress causé par les effets sanitaires de la COVID-19, les politiques associées à la prévention de la COVID-19 (y compris la distanciation physique), et/ou les conséquences socio-économiques de la pandémie. En outre, les athlètes et les programmes sportifs peuvent jouer un rôle puissant, en tant que catalyseurs majeurs pour promouvoir des changements positifs de comportement, des pratiques de santé publique et des mesures de sécurité sociale, et pour dé-stigmatiser les problèmes de santé mentale.



ODD 4 : Éducation de qualité : L'accès à une éducation de qualité, dont le sport et l'activité physique constituent un élément essentiel, a été considérablement affecté par la COVID-19.⁵ Les inégalités d'accès existantes ont également été amplifiées, avec une exclusion supplémentaire de ceux qui n'ont pas d'accès en ligne ou qui n'ont pas les moyens de payer un enseignement privé pour leurs enfants, lorsque l'offre publique est jugée inadéquate. Les répercussions de ces inégalités se font sentir non seulement dans le présent, mais peuvent également se manifester à plus long terme pour les victimes de l'exclusion.

Le sport peut enseigner des valeurs telles que l'équité, l'esprit d'équipe, l'égalité, la discipline, l'inclusion, la persévérance et le respect, et il est à même de fournir un cadre universel pour l'apprentissage des valeurs, contribuant ainsi au développement des compétences générales nécessaires à une citoyenneté responsable. Il peut également offrir des voies d'accès à l'éducation à certains jeunes marginalisés, tels que les réfugiés et les communautés qui les accueillent, qui manquent souvent de possibilités d'éducation. Au moment de la réouverture des écoles, l'éducation sportive et l'activité physique doivent être encouragées afin de répondre aux besoins globaux de tous les enfants et adolescents. Il sera également urgent d'intensifier le soutien pour garantir l'égalité des chances aux apprenants issus de populations typiquement exclues, notamment les filles, les personnes handicapées, les peuples autochtones, les apatrides, les migrants, les personnes déplacées à l'intérieur du pays et les réfugiés, afin qu'ils puissent bénéficier du sport à l'école, ainsi que dans le cadre de programmes communautaires.

⁴ <https://www.who.int/ncds/prevention/physical-activity/global-action-plan-2018-2030/en/>

⁵ <https://en.unesco.org/covid19/educationresponse>

L'engagement dans un apprentissage actif, fondé sur des valeurs, des compétences sociales et de la vie courante, que ce soit dans un cadre éducatif formel (par exemple, les cours d'éducation physique) ou non formel/ informel (par exemple, dans la communauté ou dans les clubs sportifs), devrait également faire partie de l'approche de l'intégration du sport dans le développement national dans l'ère post-COVID-19.



ODD 5 : Égalité entre les sexes : Les mesures de confinement de la COVID-19 imposent de multiples contraintes aux filles et aux jeunes femmes. Parmi les conséquences de cette situation, citons l'augmentation des responsabilités liées aux soins à la maison, les taux alarmants de violence domestique et l'insécurité économique.⁶ Si les filles et les jeunes femmes restent exclues de manière disproportionnée de la pratique sportive à grande échelle, certains progrès ont été réalisés ces dernières années pour mieux faire connaître les avantages importants de l'égalité d'accès et de traitement des femmes et des filles dans le sport et l'activité physique.⁷ Le monde du sport exploite de plus en plus sa portée médiatique, sa base de supporters et le pouvoir des modèles masculins et féminins pour promouvoir l'égalité entre les sexes sur le terrain de jeu et en dehors. Pourtant, il est possible de faire davantage pour éliminer les stéréotypes sexistes nuisibles, promouvoir un partage égal des responsabilités en matière de soins et sensibiliser à la réduction de la violence sexiste, dans le contexte de la COVID-19 et au-delà.

Il existe un autre risque que le monde du sport professionnel et d'élite, confronté à une réduction des ressources et des revenus, revienne à des modèles antérieurs qui privilégiaient l'investissement dans le sport masculin. Cela menace d'effacer les progrès récents et accélérés des femmes dans le sport. Les sponsors, les médias et les organisations de sport professionnel et d'élite doivent continuer à renforcer leur soutien afin d'élargir les possibilités offertes aux femmes en tant qu'athlètes, professionnelles et dirigeantes dans tout l'écosystème du sport.⁸



ODD 8 : Travail et emploi décent : Face à la COVID-19, plusieurs millions d'emplois sont menacés dans le monde, non seulement pour les professionnels du sport, mais aussi pour ceux qui travaillent dans les secteurs connexes de la vente au détail et des services sportifs liés aux ligues et aux événements, qui comprennent notamment les voyages, le tourisme, les infrastructures, les transports, la restauration et la diffusion de médias. Les activités sportives et les compétitions devront rouvrir après la COVID-19 dans des conditions sûres, avec une évaluation des risques appropriée et des protocoles clairs en place. Si cela n'est pas fait efficacement, l'emploi dans tous ces secteurs connexes pourrait être affecté. La promotion d'un travail décent dans les activités

⁶ Document d'orientation du Secrétaire général des Nations Unies : Répercussions de la COVID-19 sur les femmes <https://www.unwomen.org/en/digital-library/publications/2020/04/policy-brief-the-impact-of-covid-19-on-women#view>

⁷ A/HRC/44/26 - Croisement des discriminations raciales et sexuelles dans le sport ; Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme

⁸ ONU Femmes. COVID-19, les femmes, les filles et le sport : Reconstruire en mieux :

<https://www.unwomen.org/en/digital-library/publications/2020/06/brief-covid-19-women-girls-and-sport-build-back-better>

sportives et connexes est centrale⁹ et les organisations sportives doivent s'assurer qu'elles continuent à protéger les droits des athlètes, notamment en ce qui concerne les défis rencontrés dans l'exercice du dialogue social, de la liberté d'association et de la négociation collective, la discrimination, la violence et le racisme à l'encontre des joueurs, les risques pour les jeunes athlètes, les risques pour la santé et la sécurité des athlètes, y compris les problèmes de santé physique et mentale à long terme, et les difficultés à maintenir l'employabilité après une carrière dans le sport.

Des mesures doivent être prises pour faire face aux nouveaux défis posés par la COVID-19, par exemple en s'assurant qu'aucun athlète n'est contraint de signer une décharge de responsabilité en matière d'assurance et que toutes les précautions de sécurité et de santé ont été prises lors de la reprise des activités. La représentation est nécessaire pour garantir la liberté d'association et la négociation collective. La promotion de la mise en œuvre des ODD et des normes internationales en matière de droits de l'homme devrait faire partie des appels d'offres, de la planification et du déroulement des méga-événements sportifs. En outre, les gouvernements, le secteur privé et les autres parties prenantes concernées, telles que les organisations de travailleurs, doivent également veiller à lutter contre le travail des enfants et la traite des personnes, en particulier dans le contexte des méga-événements sportifs et de la fabrication d'articles de sport, mais aussi plus largement dans l'ensemble de l'écosystème sportif.



ODD 10 : Inégalités réduites : Les athlètes et les organisations sportives ont parfois, au cours de l'histoire, joué un rôle important en attirant l'attention sur les inégalités et les injustices sociales. La pandémie a démontré et exacerbé ces deux aspects, aggravant les vulnérabilités existantes auxquelles sont confrontés de nombreux groupes sociaux tels que les enfants, les jeunes, les personnes handicapées, les personnes âgées, les minorités ethniques et raciales, les peuples autochtones, les apatrides et les personnes déplacées, les personnes privées de liberté, ainsi que les personnes vivant dans la pauvreté. Outre l'exemple de l'accès à l'éducation, abordé précédemment, dans certains contextes, des taux de mortalité nettement plus élevés ont été signalés pour les peuples autochtones et les minorités raciales et ethniques que pour les populations générales dans lesquelles ils vivent.¹⁰ Les facteurs qui contribuent à ces résultats tragiques peuvent être complexes, notamment la discrimination et ses conséquences, l'inégalité économique et le manque d'accès équitable à des services tels que les soins de santé et l'assainissement, ainsi que l'accès inégal à des conditions de travail sûres et à un logement décent, entre autres. Il est également prévu que la COVID-19 annule certains des progrès réalisés au cours des dernières décennies en termes d'éradication de la pauvreté, avec quelque 71 millions de personnes qui devraient retomber dans l'extrême pauvreté en 2020.¹¹

⁹ Les normes internationales du travail, et en particulier les principes et droits fondamentaux au travail consacrés par les huit conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail(OIT) et la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail de 1998, fournissent un cadre juridique et des orientations pour des actions concrètes.

¹⁰ <https://www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=25916>

¹¹ Département des affaires économiques et sociales, Rapport 2020 sur les objectifs de développement durable : <https://www.un.org/development/desa/publications/publication/sustainable-development-goals-report-2020>

Les athlètes professionnels et les organisations sportives peuvent utiliser leur voix pour sensibiliser à la nécessité de surmonter les inégalités démontrées et exacerbées par la COVID-19, ainsi qu'aux types de mesures qui devront être prises pour y parvenir. Une étude récente a révélé que 72 % des fans estiment que les athlètes offrent des points de vue uniques et exercent une influence importante.¹² Comme le sport bénéficiera également d'une audience élargie grâce à un meilleur accès à l'internet, le monde du sport peut également défendre et contribuer à réduire la fracture numérique.

Les entités des Nations Unies, les organisations intergouvernementales et les États membres pourraient redoubler d'efforts pour intégrer des athlètes et d'autres modèles de rôle bénéficiant d'une exposition importante dans les efforts menés par les organisations pour diffuser des messages positifs sur la santé et le bien-être, la protection et le développement de l'enfant, l'égalité entre les sexes, l'inclusion des réfugiés, la consolidation de la paix, la résolution des conflits et la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent.

À mesure que le militantisme des athlètes prend de l'ampleur, il convient de s'efforcer de faire prendre conscience aux athlètes de leur potentiel en tant que modèles et de leur responsabilité en tant qu'individus disposant de plateformes d'une telle portée. Pour ce faire, les parties prenantes doivent tenir les athlètes informés de ces questions clés liées au sport, solliciter leur participation et contribuer à l'élaboration des cadres appropriés pour soutenir la montée de l'activisme des athlètes et en tirer profit.



ODD 11 : Villes et communautés durables : La COVID-19 a soulevé des préoccupations liées à la santé en ce qui concerne les sports, les loisirs et les espaces de jeu. Trop souvent, les installations sportives publiques sont développées sans tenir compte des différentes dimensions de l'accès et de la sécurité liées au genre et au handicap, ce qui exige une plus grande consultation des défenseurs de l'égalité lors de leur conception. Il s'agit notamment de créer un accès égal pour les filles et les femmes, qui sont trop souvent exclues des espaces communautaires pour la pratique du sport, en raison du harcèlement,

des risques de violence et des normes sociales qui les découragent d'être en public et/ou de faire du sport. Pour un meilleur recouvrement, les espaces et les installations destinés au sport et aux loisirs actifs doivent être conçus de manière à offrir non seulement la sécurité mais aussi l'accessibilité pour tous, y compris les athlètes, les employés et les supporters. En réponse à COVID-19, plusieurs villes ont déjà élaboré des stratégies et des plans d'adaptation visant à améliorer et à diversifier les options de loisirs et de mobilité, ainsi qu'à reconquérir les espaces publics pour les activités de sport, de bien-être et de loisirs, conformément à la cible 11.7 des ODD.¹³

¹² <https://www.forbes.com/sites/afdelaziz/2020/08/31/a-moment-of-awakening-has-sport-finally-found-a-higher-purpose-beyond-entertainment/#790f677e5958>

¹³ https://read.oecd-ilibrary.org/view/?ref=126_126769-yen45847kf&title=Coronavirus-COVID-19-Cities-Policy-Responses



ODD 12 : Consommation et production responsables : Les événements sportifs, en particulier les méga-événements, peuvent présenter une série de défis environnementaux, notamment en ce qui concerne la production et la consommation de matériaux ainsi que la production de déchets, tels que le plastique à usage unique. Les stades et les arènes sportives comptent parmi les plus gros consommateurs d'énergie, de matériaux et d'eau. Une dynamique s'est créée au sein de la communauté sportive pour s'attaquer aux effets environnementaux négatifs du secteur et accroître la contribution du sport à la réalisation

des ODD pertinents.

Lorsque les événements sportifs reprendront dans la période post-COVID-19, les organisations sportives devront peut-être faire face aux nombreux changements provoqués par le virus, notamment au niveau des chaînes d'approvisionnement et de la production. Environ 70 % de l'industrie mondiale des articles de sport, par exemple, a été confrontée à une rupture de la chaîne d'approvisionnement, la demande d'articles de sport ayant diminué dans le monde entier.¹⁴ Face à cela, les organisations sportives peuvent souhaiter réaffirmer ou renforcer leur engagement à garantir que les événements futurs contribueront à la durabilité de l'environnement.



ODD 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques : L'humanité fait face à une menace immédiate et urgente de COVID-19. Pourtant, le changement climatique reste la plus grande menace à laquelle l'humanité est confrontée à moyen et long terme et, comme l'a fait remarquer le Secrétaire général, même pendant la pandémie de COVID-19, « le réchauffement de notre planète et les perturbations climatiques se sont poursuivis à un rythme soutenu. »¹⁵ Si la COVID-19 et le changement climatique sont différents à bien des égards, ils partagent le concept de solutions exigeant de l'humanité

qu'elle travaille collectivement à un objectif commun pour le bénéfice de tous. Cette décennie déterminera le sort de l'humanité en matière de changement climatique. La science indique que si les émissions ne sont pas réduites de moitié d'ici 2030, il sera trop tard. Mais jamais le décalage entre la nécessité d'agir et la réalité n'a été aussi grand. Il est important que des secteurs influents, tels que le sport, montrent la voie en faisant des modes de vie sans carbone une norme.

Le changement climatique et les phénomènes météorologiques extrêmes, en particulier la hausse des températures, exercent également une pression croissante sur les événements sportifs et présentent des risques pour les athlètes et l'industrie du sport. Les athlètes et les organisations sportives peuvent jouer un rôle important dans la promotion de l'action climatique et sont invités à soutenir ainsi qu'à renforcer la durabilité environnementale et la lutte contre le changement climatique. Par exemple, la communauté sportive mondiale peut lutter contre le changement climatique, par le biais d'engagements et de partenariats selon des normes vérifiées, notamment en mesurant, réduisant et déclarant les émissions de gaz à effet de serre, et utiliser le sport comme un outil unificateur pour fédérer et créer une solidarité entre les citoyens du monde pour l'action climatique.¹⁶

¹⁴ <https://wfsgi.org/covid-19>

¹⁵ Unis dans le domaine de la science 2020 : https://public.wmo.int/en/resources/united_in_science

¹⁶ <https://unfccc.int/climate-action/sectoral-engagement/sports-for-climate-action>



ODD 16 : Paix, justice et institutions efficaces : La propagation mondiale de la pandémie de COVID-19 a augmenté le risque d'exposition à la violence et à l'exploitation et a érodé la capacité de réponse des services. Ces défis sont particulièrement aigus dans les régions déjà aux prises avec des conflits ou d'autres urgences humanitaires. Outre l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu mondial, l'Assemblée générale a décidé d'observer la Trêve olympique pendant toute la durée des Jeux de Tokyo, désormais reprogrammés pour 2021. Le sport peut continuer à être utilisé pour aider à jeter des

ponts entre les communautés en conflit et les réfugiés, les déplacés internes et les communautés d'accueil touchés par le déplacement en raison d'un conflit ; afin de créer une fenêtre pour le dialogue, la réconciliation, la résolution alternative des conflits et les mécanismes de justice informelle conformes aux normes internationales.

Le sport est également un vecteur important pour la prévention de la violence et de la criminalité¹⁷, pour soutenir les efforts de consolidation de la paix et de résolution post-conflit, ainsi que pour favoriser des environnements protecteurs et inclusifs qui peuvent contribuer à contrer et à prévenir l'extrémisme violent.¹⁸ Il enseigne des compétences de vie et des valeurs telles que la tolérance et le respect, encourage le travail d'équipe, l'inclusion sociale et la cohésion sociale, ce qui peut renforcer l'autonomie des jeunes participants et créer des espaces sûrs où les jeunes peuvent interagir positivement et se développer. Le sport peut également renforcer la résilience des enfants et des jeunes face à l'instabilité, telle que celle imposée par la COVID-19, ainsi qu'accroître leur rejet de la violence et de la criminalité, et promouvoir la prévention des conflits et la coexistence pacifique. Il convient d'accorder une attention équivalente à la recherche sur le sport et ses valeurs en tant qu'outils complétant les travaux susmentionnés, afin de contribuer à l'identification des bonnes pratiques et à la conception de réponses fondées sur des données probantes.



ODD 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs : La réalisation de l'un ou de tous les ODD nécessite des approches efficaces et durables de l'ensemble de la société. Le sport peut catalyser, construire et renforcer des réseaux et des partenariats multipartites en vue d'atteindre les objectifs de développement durable et de paix, en impliquant et en rassemblant le public, les gouvernements, les donateurs, les ONG, les organisations sportives, le secteur privé, les universités et les médias. La présence et la diversité du sport et des organisations sportives aux niveaux local, national, régional et

international peuvent fournir des réseaux efficaces pour des partenariats et la mise en œuvre des programmes. Le sport peut servir de lien entre différents secteurs qui peuvent aborder une grande variété de sujets, mettre en commun des ressources et créer des synergies. Les communautés de sport, de développement et de paix peuvent contribuer à mesurer de manière collaborative les progrès du développement durable en évaluant et en rendant compte des contributions du sport aux ODD.¹⁹

¹⁷ <https://www.unodc.org/sports>

¹⁸ ONUDC, 2020, Guide technique sur la prévention de l'extrémisme violent par le sport, disponible à l'adresse <https://www.un.org/counterterrorism/sports> voir également : « Programme mondial sur la sécurité des grands événements sportifs et la promotion du sport et de ses valeurs en tant qu'outil de prévention de l'extrémisme violent », à l'adresse <https://www.un.org/counterterrorism/sports>

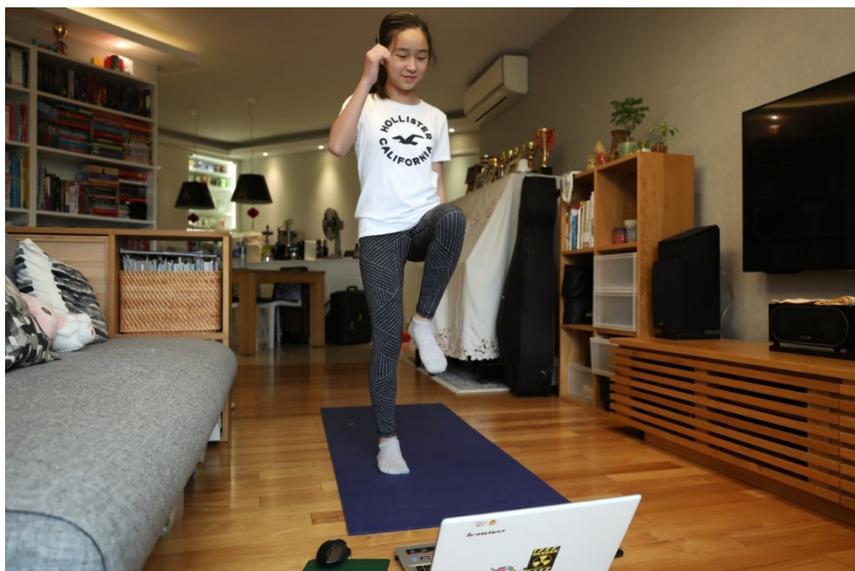
¹⁹ https://www.un.org/sport/sites/www.un.org.sport/files/ckfiles/files/Sport_for_SDGs_finalversion9.pdf



DÉVELOPPEMENT
DURABLE

GOALS





Ajuster le cap et accélérer l'action grâce au sport

Les points de recoupement entre le sport, les ODD et la COVID-19 font ressortir quatre domaines d'intervention clés pour le monde du sport dans l'élaboration de la réponse et du rétablissement à la COVID-19 : la promotion des droits de l'homme et la lutte contre la discrimination, la garantie de l'égalité d'accès au sport et à l'activité physique, la protection des participants et la garantie de l'intégrité dans le sport.

Promouvoir les droits de l'homme et lutter contre les discriminations

En raison de son influence sur la culture et la société, le sport peut contribuer à promouvoir les normes en matière de droits de l'homme et à lutter contre la discrimination, conformément à la Charte des Nations Unies qui réaffirme la foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine et dans l'égalité des droits des hommes et des femmes. La force du sport en tant que plateforme d'inspiration a été démontrée par les récentes actions très médiatisées menées par des athlètes pour lutter contre le racisme. La promotion des droits de l'homme par les industries sportives compétitives et commerciales, et leurs efforts pour intégrer ces principes dans leur propre travail, sont également d'une grande importance dans le contexte de la pandémie, qui a, dans certains cas, exacerbé le racisme, les discours de haine et la désignation de boucs émissaires, et a été associée à des pics de violence domestique et sexiste, et de violence contre les enfants en confinement. Le rôle de la communauté sportive dans la promotion de l'inclusion sociale et de la solidarité et dans la lutte contre les stéréotypes négatifs et les abus, notamment en dénonçant les comportements discriminatoires et préjudiciables, est donc particulièrement nécessaire en ce moment.

Au-delà du plaidoyer, les acteurs du sport au service du développement sont également fortement encouragés à adhérer aux principes fondamentaux de non-discrimination et d'égalité, ainsi qu'aux dispositions contenues dans les instruments pertinents des droits de l'homme concernant le droit au jeu, aux loisirs et au sport, aux jeux ainsi qu'aux sports indigènes et traditionnels, à l'égalité entre les sexes et à l'autonomisation des femmes et des filles, ainsi qu'au sport pour le bien-être ; ils sont également vivement encouragés à promouvoir les interventions sportives comme moyens de favoriser l'inclusion et la cohésion sociales, la protection et le développement des compétences.

En outre, l'accès au sport devrait être de plus en plus considéré et intégré comme un moyen d'améliorer et de compléter les efforts visant à atténuer et à prévenir la création de conditions propices à l'extrémisme violent sous toutes ses formes. Dans cette optique, il convient de veiller à ce que le sport et ses valeurs soient utilisés et adaptés pour répondre aux besoins spécifiques de chaque communauté et groupe démographique bénéficiaire.



Protection des participants

Dans leurs efforts pour revenir progressivement à une nouvelle normalité, ou à une normalité limitée, les États membres et les sociétés du monde entier envisagent ou ont pris des mesures pour permettre l'organisation de grands événements sportifs. La sécurité de ces événements, qui a toujours été une tâche complexe et exigeante, a été compliquée par la crise sanitaire mondiale actuelle. Il est donc impératif que la communauté internationale, les

États membres qui accueillent de grands événements sportifs, les fédérations sportives, les entités privées et les autres parties prenantes comprennent les nouvelles implications et les nouveaux défis à relever dans le cadre de la gouvernance de la sécurité des événements sportifs et y réagissent rapidement.

Dans le cadre des précautions sanitaires relatives à la COVID-19, l'OMS a publié des directives pour le sport, qui offrent des conseils sur la manière d'organiser ces événements et d'appliquer un exercice d'évaluation des risques rigoureux et systématique pour garantir la sécurité.²⁰ L'OMS recommande qu'une approche fondée sur le risque soit toujours utilisée au niveau politique pour faciliter la planification des rassemblements de masse pendant la pandémie de COVID-19, et au niveau de l'événement pour évaluer tout risque sanitaire associé, mettre en place des mesures pour diminuer ces risques, et communiquer des informations sur les ajustements apportés à l'événement et sur le niveau de risque résiduel. Bien que l'avenir soit encore très incertain, de nombreuses organisations sportives reconnaissent que la pandémie pourrait entraîner un changement généralisé dans le domaine du sport tel que nous le connaissons et dans la manière dont les événements seront organisés à l'avenir ; dans ce contexte, il est essentiel d'adopter des approches normalisées et fondées sur des données probantes pour décider si et comment un événement doit se dérouler.

²⁰ <https://www.who.int/publications/i/item/10665-332235>

En abordant la question de la participation en toute sécurité au-delà de la sphère professionnelle, il est primordial de reconnaître le rôle des entraîneurs et des autres professionnels du sport en tant qu'adultes importants auprès des enfants, des adolescents, des jeunes et des autres personnes susceptibles d'être vulnérables à la violence, à l'exploitation et aux abus - y compris la violence sexuelle et sexiste. Bon nombre de ces participants vulnérables ont désormais connu des périodes de privation du soutien que leur avaient apporté les réseaux de pairs, notamment les adultes et les accompagnateurs qui les avaient aidés à faire face aux diverses manifestations de violence physique, sexuelle ou émotionnelle et de discrimination qui, pour beaucoup, ont été aggravées par la COVID-19.

À cet égard, « mieux reconstruire » suppose un engagement plus fort auprès des enfants, des jeunes et des participants en situation de vulnérabilité, par le biais de véritables consultations et d'autres mécanismes appropriés, afin de garantir une participation éthique et significative aux décisions qui les concernent, notamment l'établissement de normes, conformément à l'approche fondée sur les droits de l'homme et aux instruments pertinents en la matière. Les gouvernements et les organisations sportives, avec le soutien des organisations internationales, devraient relever les normes en matière de protection de l'enfance et de sauvegarde des participants au sport, en particulier ceux qui se trouvent dans des situations vulnérables, et ceux qui sont touchés par les méga-événements sportifs, établir ou renforcer des mécanismes de signalement accessibles et investir dans la sensibilisation.

Garantir un accès inclusif au sport et à l'activité physique

Pour relever les défis posés par la COVID-19 et les mesures de confinement connexes, les membres de la communauté sportive ont rapidement innové pour prendre en compte les risques potentiels et la manière de les atténuer lors de l'organisation d'activités sportives et ont également développé des approches alternatives, notamment des outils en ligne pour la pratique du sport et l'activité physique à domicile.

Les organisations sportives ont également créé d'importants réseaux virtuels pour inciter les enfants, les jeunes, les familles et les communautés à rester actifs et en bonne santé ; elles offrent ainsi une plateforme de connexion et de soutien social qui va au-delà de la mise en œuvre de programmes sportifs. De telles pratiques innovantes, si elles sont maintenues après la pandémie, peuvent élargir l'accès à ces nouveaux outils et réseaux d'apprentissage et garantir que le secteur du sport au service du développement et de la paix est prêt à s'adapter à nouveau en cas de chocs futurs.

Si ces outils en ligne se sont révélés inestimables, la COVID-19 a mis en évidence la précarité de l'accès aux TIC dans de nombreuses régions du monde. Fin 2019, l'Union technologique internationale estime qu'environ 3,6 milliards de personnes restent hors ligne.²¹ La situation est bien pire dans les pays les moins avancés, où deux personnes sur dix en moyenne sont en ligne et où la majorité des réfugiés et autres personnes déplacées dans le monde, soit près de 80 millions de personnes, vivent sans connexion internet et mobile fiable.²² Pour élargir l'accès, il faudra mettre en place des infrastructures (numériques et produits) et des services (internet) qui devront être accessibles, utilisables et à un coût abordable.

²¹ <https://cs.unu.edu/news/news/digital-divide-covid-19.html>

²² <https://www.unhcr.org/5770d43c4.pdf>

Dans certains cas, des événements et des occasions d'activités physiques et sportives en présentiel continuent d'être organisés pendant la période COVID-19. Dans ce cas, il est essentiel que les organisateurs prennent toutes les mesures nécessaires pour garantir la sécurité et protéger la santé publique, notamment en procédant à une évaluation des risques et en mettant en place des mesures d'atténuation des risques. Les lignes directrices de l'OMS ont été utilisées par de nombreuses fédérations sportives pour élaborer des conseils pour l'organisation de leurs entraînements et de leurs compétitions, que ce soit en plein air ou en salle. Il reste cependant nécessaire d'adopter des approches plus adaptées aux différentes activités, notamment celles menées au niveau communautaire.

Dans le contexte du monde du sport professionnel et d'élite, le retour à l'activité doit continuer à élargir les possibilités de participation qui sont équitables pour tous. Le processus de reconstruction peut inclure la poursuite de la réduction des inégalités de chances pour les groupes qui ont été traditionnellement exclus du terrain de jeu.²³ La communauté sportive peut réduire ces obstacles en adaptant des mesures appropriées pour traiter les facteurs d'exclusion tels que le contexte culturel, l'âge, le sexe et les considérations socio-économiques, et faire en sorte que le sport et l'activité physique soient réellement accessibles. Il est particulièrement important de veiller à ce que, dans le cadre du retour à l'activité, le sport féminin et le sport pour handicapés ne soient pas relégués au second plan et continuent de bénéficier des investissements considérables consentis avant la COVID-19. Toute réduction représentera un mouvement rétrograde, annulant des avancées importantes du point de vue du sport, de l'égalité des sexes et des droits des personnes handicapées. Mieux reconstruire doit également se traduire par un soutien accru aux autres secteurs de l'industrie du sport professionnel masculin, afin de continuer à offrir des possibilités et une croissance équitables dans l'ensemble de l'écosystème.

Garantir l'intégrité dans le sport



Veiller à ce que l'intégrité du sport soit au centre des efforts visant à « mieux reconstruire » est essentiel pour que le sport puisse continuer à faire progresser les objectifs de développement durable et pour qu'il sorte de la pandémie aussi fort que possible. Il est donc important que les mesures prises par les gouvernements, les organisations sportives et les parties prenantes concernées soient

axées sur la lutte contre la corruption et la criminalité dans et par le sport.

Les actions recommandées comprennent la mise en œuvre des engagements pris par l'adoption des résolutions pertinentes²⁴ et la garantie que les ressources et le soutien fournis au sport pendant la pandémie sont utilisés aux fins prévues et ne sont pas détournés à des fins illicites. Il est essentiel de veiller à ce que des mesures de bonne gouvernance soient mises en place dans les organisations sportives afin de réduire les risques de corruption et les inégalités et injustices associées qui ont été exacerbées par la pandémie.

²³ Ceci comprend, sans s'y limiter, les personnes handicapées, les personnes âgées, les personnes LGBTI, les réfugiés, les peuples autochtones, les personnes déplacées à l'intérieur d'un pays, les apatrides et les migrants et les personnes privées de liberté.

²⁴ <https://www.unodc.org/unodc/en/safeguardingsport/international-legal-framework.html>

Cependant, il est tout aussi important de veiller à ce que les réglementations, les politiques et la législation en matière de lutte contre la corruption soient en place et appliquées. Les autorités nationales compétentes devraient recevoir l'aide, les ressources et le soutien nécessaires pour lutter efficacement contre la corruption et la criminalité dans le sport. À cette fin, il est essentiel de mettre en place des cadres de coopération efficaces entre les services répressifs, les autorités de justice pénale et les organisations sportives. Ces efforts seraient renforcés par l'élaboration et la mise en œuvre de mécanismes de rapport dans le sport, qui exigeraient également que les dirigeants concernés donnent suite aux rapports d'actes répréhensibles lorsqu'ils sont reçus.

En consacrant du temps et des efforts à la mise en œuvre des recommandations ci-dessus, la communauté internationale apporterait une contribution majeure et significative au renforcement de l'intégrité du sport en ces temps difficiles. Cela contribuerait également à l'émergence d'un cadre mondial visant à renforcer la contribution du sport au développement et à la paix. En outre, pour renforcer la protection des athlètes et promouvoir l'éthique du sport, le renforcement de l'intégrité du sport passe par la mise en œuvre d'engagements en matière de lutte contre le dopage.²⁵



Rôle du système des Nations Unies

Le système des Nations Unies a un rôle important à jouer pour soutenir les États membres afin qu'ils utilisent au mieux le sport pour « mieux reconstruire » dans le contexte de la COVID-19. Au cours des années 2020 et 2021, de nombreuses équipes de pays des Nations Unies se lanceront dans de nouveaux processus de bilan commun de pays et de cadre de coopération pour le développement durable des Nations Unies, lesquels constitueront le cadre de l'engagement entre les gouvernements et les Nations Unies. L'inclusion du sport au service du développement et de la paix dans ces processus pourrait contribuer de manière significative à accroître son utilisation.

Le système des Nations Unies peut soutenir davantage les États membres et les autres acteurs concernés en augmentant leur offre de services de développement des capacités et de coopération technique afin de favoriser une exploitation efficace du sport dans la mise en œuvre

²⁵ Convention internationale contre le dopage dans le sport : <https://en.unesco.org/themes/sport-and-anti-doping/convention>

des cadres normatifs et des instruments politiques internationaux pertinents. Ce soutien peut être axé sur l'avancement des politiques, des stratégies et des programmes ainsi que sur la collecte de données pour l'utilisation du sport en tant qu'outil efficace pour faire progresser le développement durable, promouvoir l'inclusion, la tolérance et le respect, et construire des sociétés résilientes.

Les entités du système des Nations Unies, dans le cadre de leurs mandats respectifs, peuvent également jouer un rôle important dans la sensibilisation au rôle que le sport peut jouer pour « mieux reconstruire », notamment par le biais de partenariats avec les médias et les organismes sportifs internationaux ayant une portée nationale et internationale. Les gouvernements, les Nations Unies et la communauté sportive, notamment la communauté de l'éducation sportive, peuvent diffuser les conseils de l'OMS et d'autres organismes sur les mesures individuelles et collectives à prendre pour contrer la pandémie. Des mesures doivent être prises pour atteindre les communautés qui ont un accès limité à l'internet et aux médias sociaux. Des efforts doivent également être déployés pour atteindre les acteurs à tous les niveaux et dans toutes les branches du secteur du sport, y compris dans le domaine de la prise de décision, de l'éducation sportive, du sport professionnel et du sport communautaire, et pour soutenir l'engagement des acteurs dans l'ensemble du secteur et à tous les niveaux, afin de mettre en place des mécanismes efficaces permettant de recenser les besoins et de faire en sorte que les informations importantes sur les solutions évolutives parviennent aux oreilles des personnes qui en ont besoin.²⁶

Pour plus d'informations concernant les publications de l'ONU sur le sport et la COVID-19, ainsi que les plans d'action, les initiatives et les cadres de l'ONU relatifs au sport au service du développement et de la paix, veuillez consulter :

<https://www.un.org/development/desa/dspd/sport-development-peace.html>.



²⁶ <https://www.un.org/development/desa/dpad/publication/un-des-policy-brief-73-the-impact-of-covid-19-on-sport-physical-activity-and-well-being-and-its-effects-on-social-development/>



**United
Nations**

<http://bit.ly/undesa-sport>